

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

Bureaux : Grande Rue Mercière, n. 22.

SOMMAIRE. — Le Saint-Père. — ITALIE. — Nouvelles de la Hongrie. — Bulletin électoral. — Le 13 mai — Assemblée nationale. — CHRONIQUE PARISIENNE. — NOUVELLES DE LYON. — Nouvelles étrangères. — Nouvelles diverses. — Feuilleton : Résignation. (Histoire.) Fin.

Lyon, 27 Avril 1849.

On écrit de Gaète au *Journal des Débats* :

« L'amiral Baudin, voyant les preuves de respect et d'hommage données à Pie IX par toute la chrétienté, jugea convenable d'envoyer à Gaète un des vaisseaux de son escadre, pour y figurer au milieu des bâtiments de guerre de plusieurs autres puissances. Le vaisseau *l'Iéna*, commandé par M. Du Quesne, capitaine de vaisseau, fut choisi pour remplir cette honorable mission. Son arrivée au mouillage de Gaète coïncida avec les cérémonies de la semaine sainte.

« Le lendemain de l'arrivée du vaisseau, l'état-major de *l'Iéna* fut présenté par son commandant à S. S., qui, de prime abord, par son langage tout sympathique pour la France, sut captiver les cœurs de tous les officiers. Le Saint-Père, pour répondre à la démarche empressée qui venait d'être faite près de lui, annonça qu'il viendrait en personne à bord. En effet, le mardi de Pâques, jour marqué pour sa venue, l'équipage fit tous ses préparatifs pour recevoir S. S. d'une manière digne d'elle. A une heure de l'après-midi, on vit arriver le pape sur le quai, entouré d'un nombreux cortège. Le plus ancien lieutenant de vaisseau du bord l'y attendait, avec la plus grande partie des canots de *l'Iéna*.

« Au moment où le Saint-Père prenait la place d'honneur qui lui était réservée, le pavillon papal fut hissé et salué immédiatement par une décharge de toute l'artillerie du vaisseau. Pendant ce temps, le

roi de Naples, accompagné du prince royal et du comte de Trapani, son frère, s'assaya à la gauche du Saint-Père. Des cardinaux et des chambellans complétaient le personnel de cette embarcation. Suivaient plusieurs autres canots portant le corps diplomatique. Après une courte traversée, le canot qui conduisait S. S. aborda au pied de l'échelle où l'attendait le commandant Du Quesne. L'équipage, sous les armes, était rassemblé sur le pont, un grand nombre de matelots étaient dispersés sur les vergues. MM. d'Harcourt, ambassadeur de France près du Saint-Siège, et Rayneval, ministre France à Naples, S. Em. le cardinal Dupont, archevêque de Bourges, se tenaient au haut de l'échelle. L'état-major du vaisseau, ayant en tête le commandant en second, était rangé sur son passage, tous dans l'attitude de la vénération et du recueillement qu'inspirent si bien les traits augustes et pleins de sérénité qui caractérisent la physionomie de Pie IX.

« Enfin le Saint-Père parut, immédiatement suivi par le roi de Naples et les personnes de sa famille. A sa vue, matelots, prélats, dignitaires, officiers mirent genou en terre et courbèrent le front devant l'illustre vicaire de Jésus-Christ, dont la main semait les bénédictions sur la foule recueillie. Introduit dans les appartements du commandant, le pape fut édifié à la vue de 4 à 5,000 chapelets, médailles, etc., etc., que la piété de l'équipage s'était procurés dans l'espérance de les présenter à sa bénédiction. Après quelques instants de repos, Pie IX ayant exprimé le désir de visiter en détail le vaisseau, fut conduit par le commandant, d'abord dans la batterie haute, puis à l'hôpital, où S. S. fut reçue par le chirurgien-major et ses aides. S. S. admira l'excellente tenue de cette infirmerie, et daigna adresser quelques paroles de consolation à ceux qui lui furent désignés comme les plus souffrants. Là ne se bornèrent pas les marques de sa bonté paternelle; elle distribua de ses propres mains des chapelets aux différents malades. Cette sol-

litude du Saint-Père émut profondément le cœur de ces braves marins, qui ne doutèrent plus de leur guérison prochaine. Le roi de Naples s'était joint au Saint-Père pour cette visite du vaisseau. S. S. a voulu visiter le vaisseau dans les plus petits détails, et en a loué l'excellente tenue. Le pape s'est rendu jusque dans les prisons, où il a voulu faire pénétrer les bienfaits de son passage. Tous les prisonniers qui s'y trouvaient ont été graciés sur sa demande, et ont pu aller de suite rejoindre leurs camarades sur le pont et y recevoir les bénédictions que le Saint-Père allait répandre.

« En effet, remonté sur la dunette, en présence de tout l'équipage rassemblé, du corps diplomatique, des officiers de toutes nations et de toutes armes, entouré des princes de l'Eglise, le souverain pontife étendit ses mains vénérables et prononça, du son de voix le plus émouvant, les paroles sacramentelles, *Adjutorium nostrum*, etc., auxquelles répondaient les nombreux cardinaux qui s'étaient associés au Saint-Père. En ce moment solennel, le bruit de l'artillerie se fit entendre comme l'écho des sentiments de vénération qui étaient au fond de tous les cœurs. Après cette imposante cérémonie, dont l'éternel souvenir sera conservé dans les archives du vaisseau *l'Iéna* et de toute la marine française, comme aussi dans les cœurs du brave équipage de ce vaisseau, le commandant offrit à Sa Sainteté le spectacle d'un branlebas de combat suivi d'un exercice à feu. Le Saint-Père et tous les assistants admirèrent l'ordre et le silence qui régnaient dans tous les rangs, la précision et la rapidité des manœuvres. Dix-huit cents coups de canon firent entendre leur explosion pendant l'espace de quelques minutes. Ce roulement continu ne fit pas même sourciller Pie IX qui, poussé par son esprit d'observation, voulut aller dans la batterie basse assister à la manœuvre de nos matelots artilleurs. On n'a eu, grâce au ciel, à déplorer aucun accident pendant la durée du feu. Le Saint-Père, heu-

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

RÉSIGNATION.

(HISTOIRE.)

J'abrège ce récit. Ursule revit Maurice, me revit. Mais toutes nos prières, nos supplications furent inutiles; elle ne voulut jamais quitter ses parents.

— Il faut que je travaille pour eux, disait-elle.

En vain, ayant de l'égoïsme à sa place, je lui parlai de l'amour de Maurice, de son bonheur à elle. En vain, avec une sorte de cruauté, je lui rappelai son âge, l'impossibilité de retrouver une chance quelconque de changer sa destinée... Elle pleurait en m'écoutant, mouillant de ses larmes l'ouvrage qu'elle ne voulait pas interrompre. Puis, la tête baissée sur sa poitrine, elle répétait à voix basse :

— Ils en mourraient; il faut que je travaille pour eux!

Elle exigea de nous que sa mère ne fût pas instruite de ce qui se passait. Ceux pour qui elle se sacrifiait l'ignorèrent toujours. Un pieux mensonge les trompa sur les causes de la rupture du mariage de leur fille... Ursule reprit sa place près de la fenêtre,

recommença ses broderies, travailla sans relâche, immobile, pâle et brisée.

Hélas! Maurice d'Erval avait une de ces âmes sages et mesurées qui assignent des limites même au dévouement, et qui ne savent pas entreprendre de sublimes folies. Son cœur, comme sa raison, admettait des choses impossibles. Si le mariage d'Ursule eût eu lieu sans obstacles, peut-être eût-elle pu, jusqu'à son dernier soupir, croire à l'amour *sans bornes* de son époux. Il y a des affections qui ont besoin d'un chemin facile. Mais une barrière à franchir vint, comme une fatale épreuve, mettre en pleine lumière, aux yeux mêmes de Maurice, l'amour qu'il éprouvait : il en vit les limites!

Maurice supplia, pleura longtemps, puis enfin se blessa, se découragea et s'éloigna.

Un jour vint où, tandis qu'Ursule était assise près de la fenêtre, elle entendit de loin passer une musique militaire, et des pas lourds et mesurés retentirent à son oreille. C'était le régiment qui partait, musique en tête. Les fanfares du départ venaient, comme un triste adieu, résonner, puis s'éteindre dans la ruelle qu'Ursule habitait. Tremblante, elle écouta. La musique, d'abord éclatante et tout près d'elle, bientôt s'adoucit et s'éloigna. Puis, de loin, elle ne parvint plus à ses oreilles que comme une rumeur incertaine; puis, de temps en temps, le vent

seul en apporta jusqu'à elle un son isolé, puis enfin un silence complet succéda à tous ces chants que l'espace emportait. La dernière espérance de la vie d'Ursule semblait attachée à ces accords qui résonnaient au loin... elle fuyait, s'éloignait, s'éloignait avec eux! La pauvre fille laissa tomber sa broderie sur ses genoux, et cacha sa figure dans ses mains. A travers ses doigts, quelques larmes coulèrent.

Elle resta ainsi tant que l'on entendit le bruit des pas et de la musique du régiment; puis elle reprit son ouvrage... Elle le reprenait pour toute sa vie!

Le soir de ce jour d'éternelle séparation, de ce jour où le grand sacrifice fut consommé, Ursule, après avoir donné à ses parents les soins qui terminaient chaque journée, s'assit au pied du lit de sa mère et se pencha vers elle, fixant sur elle un regard que l'aveugle ne pouvait voir humide de larmes. Lui prenant doucement la main, la pauvre fiancée abandonnée murmura d'une voix émue :

— Ma mère! vous m'aimez, n'est-ce pas? Ma présence vous fait du bien? Mes soins vous sont doux, ma mère? N'est-ce pas, vous souffririez de me quitter?

L'aveugle tourna la tête du côté de la muraille, et dit :

— Mon Dieu! Ursule, je suis fatiguée; laisse-moi donc reposer!

reux de l'accueil qu'il venait de recevoir, et touché des sentiments qu'il avait fait naître dans l'esprit de tout le personnel du vaisseau, se retira au bruit des saluts qui avaient marqué son arrivée à bord. Le vaisseau, pavoisé dès l'arrivée du Saint-Père, fit de nouveau un salut de quatre-vingt-dix coups de canon, auquel s'associèrent tous les navires de guerre étrangers sur rade.

« Le surlendemain, le Pape, désirant laisser à l'*Véna* un souvenir de sa bonté paternelle, fit remettre au commandant plusieurs médailles de prix, frappées à son effigie, et des chapelets à tous, depuis les officiers jusqu'au dernier des mouses. »

Italie.

Turin, 24 avril 1849.

Depuis hier il s'est répandu dans notre ville un bruit des plus fâcheux. On dit que Radetzky, lassé des longueurs que rencontre la conclusion de la paix, réclame l'exécution de toutes les conditions de l'armistice, et, en première ligne, l'occupation de la forteresse d'Alexandrie par une garnison austro-sarde.

Cette nouvelle a ranimé le sentiment public, qui commençait à s'atténuer. Une humiliation pareille serait un coup irréparable porté à notre nationalité. Malheureusement, il y a dans le ministère quelques hommes que la présence des Autrichiens n'effraie pas, et qui mettent le triomphe de leur système politique au-dessus de l'honneur du pays. Ces hommes-là nous perdront s'ils peuvent faire prévaloir leurs idées dans les conseils du gouvernement.

Le général Alphonse de La Marmora a été rappelé de Gènes. On veut s'entendre avec lui sur la conduite à tenir en face des prétentions de l'Autriche.

Radetzky est excessivement capricieux; la bienveillance dont il semblait animé pour le nouveau roi a fait place à un désir ardent de terminer à tout prix la question italienne. Pour qui connaît le vieux maréchal, cette succession d'idées opposées n'a rien de surprenant.

Florence, 20 avril.

Les Polonais et les émigrés lombards, qui étaient chargés de défendre notre frontière du côté de Pistoia ont déserté avec armes et bagages, et ont passé dans les Etats romains; ils ont même emmené avec eux quinze chevaux volés à nos dragons, et, sans la fermeté d'un officier d'artillerie, ils auraient enlevé deux pièces d'artillerie.

Une députation a été envoyée au grand-duc pour le prier de rentrer dans ses Etats, et l'on espère qu'il sera de retour à Florence avant le 30 avril.

La vérification des dépenses du gouvernement provisoire amène de singulières révélations, et l'on sait maintenant à quel prix était tarifé le patriotisme de nos révolutionnaires. On sait où ont passé les impôts extraordinaires, et des poursuites pour infidélité vont être dirigées contre quelques uns d'entre eux. C'est Carlo Pigli, ex-gouverneur de Livourne, qui ouvre la liste de ces pillards.

Livourne est à la veille de reconnaître l'autorité du grand-duc. A défaut d'autre motif pour amener

sa soumission, il en est un qui doit faire disparaître toute incertitude, c'est l'approche des Autrichiens qui continueront leur marche si Livourne persiste dans sa résistance aux volontés de la Toscane entière.

Rome, 17 avril.

Les hommes qui ont pris part aux mouvements révolutionnaires dont notre pays est le théâtre depuis six mois, commencent à s'enfuir et à chercher à l'étranger un refuge contre la vengeance du peuple qu'ils ont trompé et exploité. Manzoni et Campello ont pris les devants, d'autres les suivront. Cependant les triumvirs affectent toujours une grande résolution.

Dans la Romagne les populations se lassent, elles se lèvent en masse contre l'oppression qui les ruine; à Pietralla, les armes de Pie IX ont été rétablies au milieu des applaudissements d'un grand concours de peuple.

Une nouvelle réunion de la faction anarchique a encore eu lieu, hier, dans la salle de la rue Martel, toujours sous le prétexte de réunions électorales. Elle était plus nombreuse, 3000 environ dans la salle et 2000 en dehors.

Comme avant-hier, le commissaire de police n'a pu être admis dans l'intérieur de la salle. Après avoir dressé procès-verbal de cette nouvelle infraction à la loi, il s'est représenté, accompagné de forces nécessaires pour la faire respecter, et la salle a été évacuée.

Quelques groupes se sont réunis aux environs de la Porte-St-Martin, mais la présence de quelques sergents de ville a suffi pour les dissiper.

Ce qui se passait rue Martel se répétait à la salle Montesquieu, et dans presque toutes les réunions rouges, avec vociférations dans les rues environnantes de chaque centre d'action.

La population parisienne, avec un admirable instinct, comprend parfaitement où veulent en venir les agents du désordre. Elle se renferme dans le calme. Pour les avoir vus de près, elle connaît ces hommes.

Le peuple de Paris et l'armée se montrent patients parce qu'ils peuvent attendre les événements quels qu'ils soient.

Des patrouilles nombreuses parcouraient les quartiers où se trouvaient les réunions des anarchistes. Des rixes et des essais de résistance ont eu lieu. On a, sur divers points d'agitation, arrêté plusieurs individus dans la soirée, mais le trouble ne dépassait pas le quartier du faubourg St-Denis; il était imperceptible aux environs de la salle Montesquieu et dans le faubourg St-Marceau. Le quartier du faubourg est intérieurement agité, mais il est tranquille en dehors.

On a distribué, à l'Assemblée, une proposition de M. Magnin Philippon, sur les patentes, dont l'auteur demande le renvoi au conseil d'Etat. Aux termes de ce projet, la loi sur les patentes comprendrait seulement sept classes dans lesquelles seraient compris les

médecins, les architectes, les commissaires-priseurs et les huissiers. Les 6^e et 7^e classes seraient exemptes du droit proportionnel, et la 8^e classe serait supprimée.

On assure que le gouvernement a reçu la nouvelle officielle du refus définitif de la couronne impériale d'Allemagne par le roi de Prusse. La dissolution de la 2^e chambre, qui était opposée à cette résolution, paraît probable.

CHRONIQUE PARISIENNE.

On raconte que M. Proudhon viendrait de passer en Allemagne, où il se serait retiré à Aix-la-Chapelle ou à Cologne.

— Dans une réunion des comités agricoles de Seine-et-Oise, qui a eu lieu ce matin à la salle Chantier, la candidature de MM. Pagnerre et Barthélemy Saint-Hilaire, qui ont été entendus, a été adoptée.

— Le gouvernement français a, dit-on, reçu la nouvelle officielle que le cabinet autrichien a réclamé l'intervention formelle de la Russie. 40,000 Russes ont passé la Galicie et sont entrés dans la Transylvanie, se rendant à marches forcées sur Pesth.

— Le tribunal de commerce vient d'arrêter que le chiffre des répartitions ordonnées dans les faillites serait porté à la connaissance des créanciers:

1^o Par des insertions dans les trois journaux judiciaires;

2^o Par des affiches qui resteront apposées pendant 30 jours dans la salle qui précède celles des faillites. Cette mesure est prise dans l'intérêt du commerce et prévient beaucoup d'abus ou de négligences, et les créanciers, en consultant les affiches, éviteront la perte de leur dividende.

— Le choléra est toujours dans sa période de décroissance, bien qu'il ne diminue pas encore avec toute la rapidité désirable.

Les cinq grands hôpitaux civils de Paris, qui comptaient d'abord trente-cinq attaques par jour, puis vingt-quatre, n'en comptent plus que dix-huit depuis trois jours.

Dans les hôpitaux militaires, le fléau suit également une marche décroissante.

Depuis le commencement de l'épidémie, le mouvement des divers hôpitaux est ainsi constaté : 2,520 attaques, 1,414 décès, 201 sorties.

En ville, la mortalité diminue sensiblement. Dans la journée du 17 avril, 46 décès avaient été signalés; le 18, il n'y en avait que 31, et le 19, le chiffre était descendu à 28.

Depuis l'invasion, 271 attaques. Total général, 330.

Le 19 avril, le chiffre officiel de la mortalité en ville et dans les hôpitaux civils et militaires, s'élevait à 1,744.

— Le 17 avril, on a constaté, par une extraction réelle, l'abondance et la qualité du gîte houiller qui existe sous Douai et sa banlieue. Le 23, les rues de cette ville retentissaient des chants joyeux que faisaient entendre devant la porte de l'adjoint au maire

Ce mot de tendresse qu'elle était venue demander comme unique récompense de son douloureux dévouement, il ne fut pas prononcé.

La vieille aveugle s'endormit en repoussant la main que sa fille lui tendait. Mais entre les deux rideaux de serge verte de l'alcôve il y avait un Christ en bois, bruni par le temps. Ses pauvres mains que nul ami ne voulait presser sur la terre, Ursule les tendit vers son Dieu, et, s'agenouillant près du lit de l'aveugle, elle pria longtemps.

Depuis lors, Ursule devint plus pâle, plus silencieuse, plus immobile que jamais. Ces nouvelles larmes emportèrent les dernières traces de sa beauté et de sa jeunesse. Elle vieillit en quelques jours. A personne maintenant elle ne pouvait plaire; mais l'eût-elle pu, Ursule ne l'eût pas désiré! « Tout est dit! » était une phrase qu'elle avait déjà prononcée; cette fois-là, elle avait tristement raison, tout était dit pour elle!

On n'entendit plus parler de Maurice d'Erval. Ursule lui avait plu, comme un gracieux tableau dont la mélancolie avait ému son âme; en s'éloignant, les couleurs du tableau pâlirent, puis s'effacèrent. — Il oublia!

Un an après ces événements, la mère d'Ursule tomba malade. Son mal n'était pas du genre de ceux pour lesquels il existe des remèdes; c'était la vie qui

s'en allait sans secousses, sans déchirements.

Ursule veilla, pria près du lit de sa mère, puis reçut son dernier soupir avec sa dernière bénédiction. « A ton tour, Marthe, dit Ursule, notre mère est près de toi maintenant! conduis-la vers Dieu! »

Puis elle vint s'agenouiller près du vieillard qui restait seul. Elle lui fit prendre le deuil sans qu'il parût sans apercevoir; mais le deuxième jour après la mort de la pauvre aveugle, quand on eut enlevé le fauteuil où elle était restée assise tant d'années près de son vieux mari, le vieillard se tourna vers la place vide et cria : « Ma femme! »

Ursule lui parla, essaya de le distraire, il répéta : « Ma femme! » et deux larmes coulèrent sur ses joues.

Le soir, on lui porta sa nourriture; mais il tourna la tête, et d'une voix triste, les yeux fixés sur la place vide, il dit encore : « Ma femme! »

Ursule, au désespoir, essaya tout ce que sa douleur et son amour purent lui suggérer. Le vieillard idiot resta penché vers l'endroit où était le fauteuil de l'aveugle, et, refusant toute nourriture, les mains jointes, il regardait Ursule en répétant, comme un enfant qui supplie pour obtenir ce qu'il désire : « Ma femme. »

Un mois après il se mourait.

A ces derniers instants, quand le prêtre appelé

près de lui essaya de le faire penser à Dieu, son créateur, un moment vint où il crut avoir ranimé cette intelligence mourante; car le vieillard joignit les mains, regarda le ciel; mais une dernière fois il s'écria : « Ma femme! » comme s'il l'avait vue planer au-dessus de sa tête.

Au moment où l'on emporta, de la petite maison grise, le cercueil de son père, Ursule murmura : « Mon Dieu, j'avais mérité qu'ils vécussent plus longtemps! »

Et Ursule resta seule pour toujours.

Tout cela s'est passé il y a bien des années.

Il m'a fallu quitter la petite ville de..., quitter Ursule. J'ai voyagé. Mille événements se sont succédés dans ma vie, sans effacer de mon souvenir l'histoire de cette pauvre fille.

Mais Ursule, comme ces âmes brisées qui refusent toute consolation, se fatigua de m'écrire. Après de vains efforts pour la porter à pleurer de loin avec moi, j'ai perdu sa trace.

Qu'est-elle devenue? existe-t-elle? est-elle morte? Hélas! la pauvre fille n'a jamais eu de chances heureuses; je crains qu'elle ne vive encore!

(Revue des Deux-Mondes.)

FIN.

les ouvriers des fosses, trainés dans un charriot plein de charbon.

— Après la malheureuse issue des affaires suisses en 1847, dit la *Gazette d'Auvergne*, le général qui commandait les sept cantons catholiques, M. de Salis, dépouillé de ses biens et de sa fortune, dut aller prendre du service à l'étranger avec le simple grade de capitaine. Il vient de mourir en vrai soldat.

A la bataille de Novare, nous apprend la *Gazette de Coire*, il reçut d'abord un violent coup de sabre sur la tête; il tomba, mais il se releva et se replaça tout sanglant à la tête de sa compagnie. Une balle l'atteignit à l'os pectoral; M. de Salis tomba de nouveau, mais encore une fois il se releva, et, perdant son sang par deux blessures, il se replaça en avant de sa compagnie et fondit sur l'ennemi. Peu après, il reçut deux balles en même temps, l'une à la tête et l'autre dans la poitrine, et cette fois il resta sur la place.

— La famille de Louis-Philippe a quitté Claremont samedi pour Saint-Léonard-sur-Mer. La compagnie du chemin de fer de Londres à Brighton, ayant su que le roi devait prendre le convoi à Reigate, y avait envoyé une voiture spéciale. A l'arrivée de Louis-Philippe, de la reine et de leur suite, trente-trois personnes en tout, les directeurs se sont trouvés à la station de Reigate pour les recevoir. A Saint-Léonard, la famille royale est descendue à l'hôtel de Victoria. Une foule nombreuse a suivi tranquillement la voiture jusqu'à l'hôtel, rendant, sans le bruit ordinaire, hommage à la famille de Louis-Philippe. Louis-Philippe a salué à diverses reprises. Mardi, le roi, avec sept ou huit personnes de sa famille, a été faire une promenade en mer sur le *British-Lion*, capitaine Cooper. M. G. Daniels a accompagné Louis-Philippe, lui expliquant les divers sites pittoresques qui s'offraient à sa vue. On croit que le séjour des princes sera prolongé.

— Dans la soirée de samedi, deux ou trois individus ont été arrêtés par les agents de l'autorité, dans les rassemblements formés aux abords de la porte Saint-Denis, dont nous avons parlé ce matin. Ces individus allaient de groupe en groupe, faisaient dans chacun de la propagande socialiste des plus avancées, et excitaient les citoyens à la résistance et même à la révolte. Ils ont été conduits au dépôt de la préfecture de police; là, examen fait des sommiers judiciaires, il a été reconnu que celui d'entre eux qui mettait le plus d'ardeur dans la propagation des doctrines socialistes et dans l'excitation à la violence n'était autre qu'un forçat libéré. Cet individu, ayant été fouillé, a été trouvé porteur en effet, d'un trousseau de douze fausses clés.

— On écrit de Doullens :

« M. Blanqui est, dit-on, gravement malade. On assure que ce détenu, depuis son arrivée à la citadelle, n'a voulu prendre d'autre nourriture que des feuilles de salade humectées d'un peu de vinaigre. »

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 24 avril.

Après un débat assez prolongé, l'Assemblée rejette, par 374 voix contre 255, un amendement de M. Druet-Desvaux ainsi conçu :

« La discussion de la loi (celle qui est proposée par M. de Lamoricière), est renvoyée après le vote sur le budget et la loi sur la responsabilité des agents du pouvoir. »

Conformément à l'avis de la commission des congés, l'Assemblée accorde à MM. Sarrans jeune, Richard (du Cantal) et Billault, ceux qu'ils ont demandés.

On passe ensuite à la discussion des articles du projet de loi relatif à l'organisation de la force publique.

L'Assemblée adopte sans discussion les 17 premiers articles.

L'article 18 est adopté avec une addition de M. Lacrosse.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Séance du 25 avril 1849.

Présidence de M. Corbon, vice-président.

Amidi et demi la séance est ouverte.

M. LE PRÉSIDENT : L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la loi relative à l'organisation de la force publique. J'appelle la chambre à voter sur l'art. 18; il énumère les diverses catégories de jeunes gens que les listes cantonnales devront indiquer comme ayant satisfait à l'appel, et comme devant être comptés numériquement, en déduction du contingent, s'ils étaient désignés par leurs numéros à en faire partie.

L'art. 18 est adopté avec quelques modifications de rédaction proposées par M. de Tredern.

L'art. 19 et les suivants sont relatifs aux conseils de révision.

Art. 19, relatif à la composition du conseil de révision.

M. Manuel blâme la disposition nouvelle qui supprime

le conseil de préfecture. L'élément militaire dominera dans le conseil de révision. On a retranché une garantie aux jeunes soldats.

M. d'Adelsward demande le renvoi de l'amendement à la commission.

Le renvoi est prononcé.

L'art. 19 est réservé.

Art. 20. Dans chaque département, le nombre des conseils de révision sera déterminé en raison du nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de la classe, et de telle sorte que chaque conseil n'ait pas à examiner plus de 2,500 jeunes gens. Hors les cas prévus par les art. 27 et 28 de la présente loi, les décisions des conseils de révision sont définitives. Elles pourront néanmoins être attaquées pour violation de la loi, mais par le ministre seulement et dans l'intérêt de la loi. Toutefois, l'annulation profitera aux parties lésées.

M. le général Baraguay-d'Hilliers propose de commencer le § 1^{er} par ces mots :

« Il n'y aura qu'un seul conseil de révision dans chaque département. »

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

L'art. 20 est adopté.

Art. 21, relatif à la révision des listes cantonnales et à la visite des jeunes gens par les médecins. — Adopté.

Art. 22, relatif aux cas d'exemption et aux documents à produire pour les établir. — Adopté.

Art. 23, relatif à la composition définitive de la liste de tirage. — Adopté.

Art. 24, relatif à la formation du contingent assigné à chaque canton d'après la liste de tirage. — Adopté.

Art. 25, relatif aux numéros déposés dans l'urne. — Adopté.

Art. 26, relatif à l'opération du tirage. — Adopté.

Art. 27, relatif aux réclamations dont le sort dépend de décisions ultérieures et aux jeunes gens désignés à titre supplémentaire. Adopté.

Art. 28, relatif aux réclamations déferées aux tribunaux. Adopté.

Les autres articles relatifs au tirage sont également adoptés.

Section 4. De l'exonération et de la cotisation. Art. 52.

M. GOUDCHAUX : La section de la loi que vous entamez doit donner ouverture à de longs débats. C'est la partie de la loi qui contient le plus de nouveautés.

Quant à moi, je déclare être dans l'impossibilité de la discuter et je suis convaincu qu'un grand nombre de représentants sont dans le même cas que moi. (Oui ! oui !)

Je demande donc, attendu que le débat serait en ce moment sans résultats, que la délibération soit suspendue et que l'Assemblée revienne au budget.

M. le général Lamoricière : Nous n'entendons point éluder la discussion. Nous ne nous opposons point à ce que le débat soit suspendu le temps nécessaire pour l'instruction de l'honorable M. Goudchaux et de nos autres collègues. Néanmoins, nous demandons que, pendant les trois heures de séance qui nous restent encore, on continue de s'occuper de la loi et qu'on écoute les objections des adversaires du projet à la section 3. On pourra reprendre demain le budget et la loi commencée lundi. (Adhésion.)

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Brunet sur l'article 52.

M. BRUNET : D'après l'article 52, les jeunes gens inscrits sur les listes pourront s'exonérer, en versant, avant la révision, entre les mains du percepteur des contributions, une somme fixe dont le montant sera déterminé chaque année par la loi. Indépendamment de ce paiement, les jeunes gens non appelés sous les drapeaux seront tenus solidairement, avec leur père et mère, au paiement d'une cotisation perçue au profit de la dotation militaire établie en l'article 58. Toutes ces spéculations peuvent avoir pour résultat de dénaturer l'esprit de l'armée. Le gouvernement sera l'intermédiaire de tous ces trafics; il se substitue aux marchands d'hommes. C'est là un monopole que je trouve peu digne du gouvernement. De plus, ces dispositions tendent à transformer le service militaire en industrie, et à substituer à nos soldats des mercenaires. (Mouvements divers.)

M. Foy combat ces arguments. Il s'agit de rémunérer plus généreusement le service si pénible du soldat. C'est là un moyen de moralisation. On nous accuse de faire appel aux sentiments égoïstes du soldat. Il n'en est rien. Mais le soldat fera mieux son devoir, quand il sera sans inquiétude sur l'avenir.

M. BRUNET : La loi de 1832 faisait appel aux sentiments d'honneur; elle était plus morale, plus belle que celle que vous proposez.

M. Sainte-Beuve combat l'idée de proportionner la cotisation aux contributions directes de toute nature. Cette idée repose sur un principe injuste, contraire à l'égalité. C'est un pas fait dans la voie de l'impôt progressif rejeté par l'Assemblée.

M. le général Lamoricière : Il ne s'agit pas d'impôt progressif; mais d'impôt proportionnel.

La séance continue.

On nous écrit d'Annonay :

« Nous approchons des élections, et la fusion entre les hommes modérés rencontre encore quelques obstacles. »

« Les moins nombreux et les plus exigeants, qui avaient cru accaparer l'élection, ce sont ceux

qui se sont intitulés le Comité Religieux. Heureusement, les prêtres eux-mêmes ne sont pas de leur côté, et les quatre légitimistes pur sang pour lesquels ils travaillent ne passeront pas; ils n'ont que des pensées d'exclusion, mais ils seront bien forcés de composer, s'ils ne veulent pas faire scission avec la grande majorité du département. »

« Pour balancer l'influence de ce comité, il s'est formé des comités sérieux, à Annonay, Aubenas, le Bourg, Privas et l'Argentière; de plus, on appelle tous les cantons à envoyer des délégués à Privas, le 26, et je crois qu'une liste définitive y sera adoptée. »

« Le comité républicain modéré de Tournon exercera une grande influence; trois candidats sont déjà adoptés dans cet arrondissement qui facilitera l'entente, parce que, aussi nombreux que les deux autres ensemble, il fera pencher la balance du côté de la modération. »

Nouvelles de Lyon.

Les rassemblements qui, dans la soirée d'avant-hier, avaient déjà intercepté la circulation dans la rue Centrale, ont recommencé hier au soir. Les premiers groupes se sont formés, à sept heures et demie, à la porte des bureaux du *Républicain*; une foule nombreuse a stationné dans la rue Centrale jusqu'à neuf heures du soir. A ce moment, la police voulant enfin rétablir la circulation, débarrasser la rue des rassemblements qu'il obstruaient, s'est mise en devoir de dissiper les groupes. Ses sommations ont été accueillies par des huées et par des cris injurieux, et elle a dû opérer une cinquantaine d'arrestations parmi les plus turbulents agitateurs.

A 10 heures, la place de la Préfecture, la rue Centrale, et la rue Saint-Dominique étaient complètement déblayées et avaient repris leur physionomie habituelle.

Il n'y a rien eu sur la place des Célestins; on a seulement remarqué des chasseurs à pied et des soldats du 22^e de ligne qui sont venus chercher des numéros du *Peuple Souverain*. Ils se retiraient aussitôt après avoir reçu leur journal, sauf toutefois une bande de 10 à 12 hommes, appartenant aussi au 22^e, qui se sont arrêtés un instant pour entendre un *speech* que leur débitait un de leurs camarades déguisé en bourgeois.

Il y a eu, dans la même soirée d'hier, quelques groupes sur la grande place de la Croix-Rousse, mais leur caractère était tout-à-fait inoffensif, on se contentait d'y discuter avec assez de calme sur les futures élections.

— D'après de nouvelles informations qui nous ont été données par des témoins oculaires, nous rectifions avec plaisir notre article d'hier, en ce qui concerne les militaires du 68^e de ligne qui n'ont point pris part à la manifestation qui a eu lieu dans la rue Centrale et sur la place des Célestins. Cette réclamation nous vient des militaires de ce régiment qui ne veulent pas être confondus avec les partisans des doctrines anarchiques.

— M. le maréchal Bugeaud préside aujourd'hui aux manœuvres exécutées, dans les plaines du Grand-Camp, par la division du général d'Arbouville.

— Avant-hier soir, la place des Cordeliers a été mise en émoi par quelques brailleurs dont plusieurs soufflaient dans des cornes à bouquin sur l'air de la *Marseillaise*. Ce n'est qu'à minuit que les habitants du quartier ont pu dormir tranquilles. Ces individus, craignant sans doute l'arrivée des agents de police, se sont retirés dans diverses directions.

— Des soldats du génie ont trouvé avant-hier, près du fort de la Vitiolerie, le cadavre d'une femme noyée. Le soir on avait vu rôder près des fossés deux femmes complètement ivres. Il est présumable que l'une d'elles sera tombée dans l'eau et que l'autre l'aura perdue de vue.

— Encore un banquet! cette fois, c'est démocratique. Il aura lieu à Saint-Genis-Laval, le dimanche 6 mai.

— Le dépôt du 68^e de ligne vient de quitter Lyon pour se rendre à Briançon, il sera remplacé par le 53^e de ligne.

— Nous nous étions trompés en annonçant qu'aucun représentant du Rhône n'avait élevé la voix contre la suppression des malles-postes de Lyon à Bordeaux et à Marseille.

M. Ferrouillat avait demandé la parole en son nom et au nom de ses collègues du département; mais l'empressement avec lequel on a voulu voter la suppression, n'a pas permis à l'honorable représentant de prendre la défense de nos intérêts, qui, par le fait, ont été gravement lésés.

L'Assemblée en avait, du reste, pris son parti, et, malgré tout le talent dont M. Ferrouillat a souvent fait preuve, il eût évidemment échoué. Nous le remercions, néanmoins, au nom du département.

— Marie-Madeleine Mancip, âgée de 69 ans, marchande de légumes, rue de la Croix, 15, à la Guillotière, s'est précipitée hier matin dans le Rhône; elle s'est portée à cet acte de désespoir, dit-on, parce qu'elle avait été soupçonnée de vol par une de ses voisines, et qu'elle était dans un état de misère profonde.

— Au nombre des candidatures que l'on cite dans l'Ariège, comme devant réunir les sympathies générales de ce département, nous signalerons avec plaisir celle de M. J. Rumeau, avocat près la cour d'appel de Toulouse. La profession de foi de ce candidat est de nature à lui concilier les suffrages.

(L'Etoile de l'Ariège, 21 avril 1849.)

— On lit dans la *Bourgogne*, journal de Mâcon.

« Hier, une foule considérable inondait les rives de la Saône. Il s'agissait d'un artilleur qui venait de se jeter du pont dans la rivière et avait disparu malgré les efforts tentés pour le sauver. Ce malheureux, appartenant au 8^e d'artillerie, se nomme Perrier (Jean-Marie), et était âgé de 25 ans. Quelques instants après ce suicide volontaire, un autre militaire faisait le même saut de plongeon, dans le costume adamique du premier homme, et regagnait tout transi le rivage, pour toucher la somme de 40 sous qui était le taux du pari pour lequel il venait de se livrer à la natation dans une saison peu propice encore à ce genre d'exercice. »

— Le 26 avril, à onze heures du matin, une bourse contenant vingt francs a été trouvée rue St-Pierre, à Vaise. La personne qui l'aurait perdue peut s'adresser au commissaire de police de cette commune.

— L'Académie de Lyon fait connaître, par une affiche, au public lyonnais, qu'il va s'ouvrir au Palais St-Pierre un cours de droit commercial public et gratuit, fondé par la ville de Lyon.

Ce cours est d'une très grande utilité pour la plupart de nos commerçants et fabricants. Nous espérons qu'il sera suivi avec assiduité.

Pendant la durée du semestre, qui commencera lundi prochain, 30 avril, M. Dattas, professeur, traitera successivement de la *juridiction commerciale et de la législation commerciale française dans ses rapports avec la législation commerciale étrangère*.

Les cours auront lieu les lundi et vendredi de chaque semaine, à 3 heures après midi.

Nouvelles étrangères.

PESTH, 17 avril. — Hier, dans l'après-midi, on a entendu une nouvelle cannonade. Les Hongrois avaient reparu sur le Rakowfeld, au dessous de Czinskoba. On croyait qu'ils voulaient attaquer notre aile droite, mais bientôt ils se retirèrent devant le feu des impériaux. Les troupes impériales se concentrent autour du corps d'armée du ban Jellachich.

VIENNE, 19 avril. — Il paraît que le traité concernant l'intervention des troupes russes dans la Transylvanie est conclu. La Russie est d'autant plus intéressée à cette intervention qu'il s'agit pour elle de la conservation de la Pologne et des principautés du Danube.

Le comte Stadion est gravement malade.

Le traitement du feld-maréchal Radetzky, comme feld-maréchal des armées de Russie, s'élève à 80,000 roubles (325,000 fr.) M. de Metternich recevait de la Russie 900,000 fr. par an.

Les ministres se sont rendu en toute hâte à Ollmütz, pour prendre part à une conférence importante concernant la question allemande, par suite d'une lettre autographe du roi de Prusse à l'empereur, sur la dernière note adressée par le prince Schwartzberg au baron Prokesch, à Berlin.

— On écrit de Pesth, 14 avril :

« On a arrêté subitement M. Szilagyi, riche habitant de Pesth, caractère très aimé dans la ville, et partisan des magyars. Cette arrestation a fait sensation à Pesth. » (Lloyd.)

— On écrit de Pesth, le 14, à l'*Ost-Deutsche-Post* :

« Si vous voulez vous faire une idée de la physiologie de notre ville, représentez-vous Vienne dans les journées d'octobre, Vienne avec ses boutiques fermées, ses habitants inquiets, son commerce suspendu; les propriétaires et les négociants sont, ou partis pour Vienne, ou occupés à cacher dans leurs caves leurs marchandises et leurs objets précieux, parce qu'on peut recourir au pis-aller d'un bombardement. »

Nouvelles diverses.

Voici une pièce horrible qui a été trouvée dans les archives de la mairie de Bordeaux. Elle est une des innombrables preuves de tout le sang que firent verser parmi nous, comme dans toute la France, ces monstres dont nos montagnards socialistes osent aujourd'hui glorifier la mémoire. Nous la donnons textuellement et dans son orthographe; il faut qu'elle soit reproduite dans toute sa crudité :

Compte de laou que jé fourni par ordre du citoyen Bert ainspecteur que fourni sur la place nationale pour laver la guillotine au nobre de trente bariques de ville à 2 fr. pièce ci. 60 fr.

Plurs à voir a chete une barique qu'il me couta 12 fr., ci 12

Total fait 72 fr.

Pour laquit ne sachant signe

Pour séré Jean Figarol, aisé.

Vu bon pour la somme soixante-douze livres.

A Bordeaux, le 5 vendémiaire de la 3^e, Clochard, architecte.

Pour compte du districq a été ordonné par la commission militaire.

Vu bon pour le calcul montant soixante-douze livres. Bordeaux le 21 vendémiaire l'an 3^e. *Saint-Martin*.

Vu le présent compte pour fourniture d'eau faite par le citoyen Figarol pour laver la guillotine sur la place nationale, et le rapport des commissaires de la municipalité qui, vérification faite préalablement de ladite fourniture, attestent qu'elle a été confectionnée et que le prix en est porté à sa juste valeur, le bureau municipal de la commune de Bordeaux a réglé et arrêté définitivement le montant dudit compte à la somme de soixante-douze livres, et déclare que cette somme est due audit citoyen Figarol, dénommé audit compte; mais comme la commune n'a aucun fonds applicable à cet objet de dépense, qui, d'ailleurs, n'est pas de nature à tomber à sa charge, il a été arrêté, l'agent national entendu, que le compte sera envoyé au district, qui demeure invité à le transcrire d'une ordonnance de paiement sur la baisse affectée au service des dépenses de cette espèce, si mieux n'aime cette administration supérieure faire fournir à la municipalité les fonds nécessaires pour faire face à cet objet.

A Bordeaux, dans la maison commune, le dix-huit pluviöse, troisième année de la République française une et indivisible.

Signé: N., maire; N., adjoint.

* Nous publions la profession de foi que M. A. Domenjon a adressée aux électeurs de l'Isère.

Les sentiments qui y sont exprimés, les intentions loyales et le caractère de M. Domenjon nous feraient considérer son succès comme un événement heureux pour le pays. Nous appelons sur ce document l'attention de nos concitoyens de l'Isère: il nous faudra à l'Assemblée nationale des hommes qui aient non-seulement le talent de concevoir de bonnes mesures, mais encore le courage de les mettre à exécution.

Nous savons que M. Domenjon est de ceux-là, et c'est pourquoi nous verrions son élection avec un grand plaisir.

CIToyENS ET CHERS COMPATRIOTES,

Lorsque, dès le mois de novembre dernier, à l'hôtel du Rhin, et depuis le 20 décembre, au palais de l'Élysée, j'avais l'honneur de m'entretenir avec Louis-Napoléon Bonaparte des grands intérêts de notre patrie (1), c'était avec bonheur que je rappelais à mes souvenirs les idées libérales dont le Dauphiné fut le berceau, et les traditions des hommes qui prirent naissance aux pieds des Alpes pour aller illustrer leur pays sur le théâtre des affaires publiques.

Aujourd'hui que les élections de l'Assemblée législative appellent de nouveau les citoyens à exprimer l'opinion de la France pour la faire concourir à la confection des lois, me serait-il permis d'aspirer à vos suffrages et d'exprimer les sentiments dont je suis animé?

Je ne sais. Je vais peut-être me trouver en face de partis pris d'avance et ménagés avec art pour

(1) « Connu personnellement de Louis-Napoléon, dont il a toujours été accueilli avec une distinction toute particulière, M. Domenjon doit se rendre à Grenoble, etc., etc. »

Lettre de M. A. Laity, officier d'ordonnance du président de la République, au général Roy.

soutenir des candidatures de faveur; je vais peut-être me heurter contre le prétexte de n'être pas connu des uns, ou contre les passions qui peuvent s'élever chez d'autres; mais j'aime à croire que le public, le vrai public, n'a point encore aliéné son droit de libre examen, et que ce ne sont pas des noms propres, mais des principes politiques assis sur des études sérieuses et sur l'expérience des choses, qui devront former la base de l'assentiment général.

On a déjà dû, dans les *Réflexions morales et politiques* que je viens de publier, voir les idées générales qui serviraient de règle à mes actions, s'il m'était donné de concourir d'une manière active aux affaires de mon pays. Qu'il me soit permis de les développer, pour mieux faire comprendre ma pensée dans les améliorations que je conçois.

Je voudrais le vote universel à la commune, comme le seul moyen d'arriver à la vérité des suffrages;

Je voudrais, dans le gouvernement, la force unie à l'intelligence, pour éteindre les factions et assurer la paix intérieure de notre patrie;

Je voudrais cette paix intérieure, plus une situation extérieure assez fortement établie pour qu'on pût désarmer et alléger le budget des dépenses colossales qu'entraîne l'entretien de nos nombreuses armées;

Je voudrais la décentralisation administrative pour tout ce qui se rapporte aux intérêts locaux, sans rien changer toutefois à l'unité politique;

Je voudrais le maintien des droits protecteurs de l'agriculture et de l'industrie, comme la première base de l'intérêt bien entendu des classes laborieuses;

Je voudrais la création de banques agricoles, telles qu'on pourrait en puiser quelques principes en Allemagne et en Ecosse, afin que le propriétaire et l'industriel pussent emprunter à bon marché et prospérer dans leurs travaux;

Je voudrais la réforme hypothécaire dans des limites raisonnables, afin qu'un droit légitime en soi ne devint pas une entrave incessante et embarrassante dans toutes les transactions;

Je voudrais que tous les départements fondassent des villages en Algérie pour y écouler ce que les populations ont de trop en pauvres ou en gens turbulents. Ce serait le meilleur moyen de faire jouir les prolétaires du charme de la propriété, et de les moraliser par l'aisance et le travail;

Je voudrais la liberté de l'enseignement, sauf le droit de surveillance de l'État. Quant à l'instruction primaire, je n'ai pas besoin de répéter que depuis 1842 j'avais demandé qu'elle fût gratuite et égale pour les deux sexes;

Je voudrais qu'il y eût un fonds spécial au budget pour que tous les dégâts, tous les malheurs causés par la grêle ou les inondations fussent *intégralement* payés à ceux qui en auraient supporté les dommages.

Telles sont quelques-unes des idées qui occuperaient mon attention et qui partageraient mon temps avec les intérêts locaux, les intérêts légitimes du département que j'aurais l'honneur de représenter, pénétré de la pensée qu'un patronage éclairé forme la solidarité la plus douce qui puisse unir un représentant à ses mandataires.

Aider le président de la République à faire le bien qu'a pour but son gouvernement; attendre que l'expérience nous ait montré ce qu'il y aurait d'imperfections dans quelques-unes de nos institutions, pour en préparer de meilleures, et laisser au temps le soin de rectifier ce qui doit l'être: tels seraient mes sentiments au point de vue politique.

Si ces sentiments trouvent des échos parmi mes compatriotes, je m'estimerai heureux de représenter un pays qui compte tant d'illustrations dans nos annales législatives.

Mais quel que soit le sort qui m'attende, je ne m'en inclinerais pas moins devant les décisions du peuple, loyalement et sérieusement consulté. Le mandat de député doit être moins une faveur qu'un honneur, moins un honneur qu'une tâche, mais la tâche assurément la plus complexe et la plus grave; et je serai amplement dédommagé de mes sollicitudes politiques, si la nation n'a point à se repentir de ses choix, si ses élus se montrent à la hauteur des circonstances dangereuses où nous sommes placés, en assurant la paix et la prospérité de notre patrie.

A. DOMENJON (de l'Isère),

Ancien avocat à la Cour d'appel de Paris.
Lyon, le 20 avril 1849.

A. MEINEL, gérant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.